INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

DECISION N° 2013-S-12

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'arrêté du 13 avril 2012 du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et l'arrêté du 16 avril 2010 du Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche plaçant Madame Marie-Christiane CASALA en position de détachement pour exercer les fonctions de secrétaire générale auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Durant la période du 15 juillet au 31 août 2013, délégation est donnée à Madame Marie-Christiane CASALA, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances.

Fait à Montreuil, le 12 juillet 2013

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

DECISION N° 2013-– S -13

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'arrêté interministériel du 9 janvier 2012 du Ministre en charge du développement durable et de l'agriculture plaçant Madame Marie-Lise MOLINIER en position de détachement auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de directrice adjointe,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Durant la période du 15 juillet 2013 au 31 août 2013, délégation est donnée à Madame Marie-Lise MOLINIER, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances.

Fait à Montreuil, le 12 juillet 2013

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

DECISION N° 2013-S-14

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'arrêté du 30 mai 2012 du Ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire plaçant Madame Marie-Hélène MONIER en position de mise à disposition auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité pour exercer les fonctions de directrice adjointe,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Durant la période du 15 juillet 2013 au 31 août 2013, délégation est donnée à Madame Marie-Hélène MONIER, directrice adjointe en charge des contrôles et de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances.

Fait à Montreuil, le 12 juillet 2013

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr